



Conditions Générales d'Utilisation

Plateforme qualifiée de réception et de consultation de lettres recommandées électroniques (LRE), et de courriers suivis (sécurisés) électroniques avec ou sans AR (CSE, CSE-AR)

Version du 10/04/2024

MENTIONS LEGALES

- Site édité par :

LOGIDOC Solutions

SAS au capital de 142 100 euros

RCS Limoges B 482 420 247

Siège social : 5 Rue Hubert Curien, Parc d'Activités de Romanet – 87000 LIMOGES

N° TVA Intracommunautaire : FR 92 482 420 247

Président : TESSI SA (071 501 571 RCS Grenoble), représentée par M. Olivier JOLLAND

Directeur de la publication : M. Stéphane SEILLIER

- Hébergement :

TESSI TECHNOLOGIES

1 - 3 Rue des Satellites, 33185 Le Haillan

RCS Bordeaux 382 105 823

- Prestataire de Service de Confiance Qualifié pour la fourniture d'un Service d'Envoi Recommandé Électronique Qualifié :

TESSI DOCUMENTS SERVICES

SAS au capital de 1.000.000 €

Siège social : Bâtiment ILEO - 27/33 quai Alphonse Le Gallo – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

RCS Nanterre : B 326 803 582

N° TVA intra-communautaire : FR 89 326 803 582

Président : TESSI SA (071 501 571 RCS Grenoble), représentée par M. Olivier JOLLAND

Contact : support.tessipost@tessi.fr

Téléphone : + 33(0) 5 55 77 80 81

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) sont celles du « Portail Destinataire » en tant que portail de réception par les Destinataires d'envois recommandés électroniques émis par les Expéditeurs via la « **Solution Tessi-POST LRE** » (ou « **Solution** »), à savoir l'ensemble cohérent et homogène de programmes informatiques accessible aux Expéditeurs par Internet à l'adresse URL <https://www.tessi-post.tessi.eu> du fait de la licence SaaS concédée à ce dernier par LOGIDOC Solutions et qui a été créé, développé et paramétré par LOGIDOC Solutions et propriété de ce dernier afin de permettre aux Expéditeurs de répondre à leurs besoins ordinaires de gestion et de traitement complet des courriers, depuis leur poste informatique jusqu'à la distribution qu'il s'agisse de courriers simples, recommandés, mailings ou de courrier de gestion (factures, devis, paies, contrats, etc.), dont les CSE et LRE.

La Solution est une chaîne en ligne, conforme à l'article 44 du Règlement eIDAS, et constituée de plusieurs intervenants (ci-après collectivement les « **Intervenants** » ou individuellement l'« **Intervenant** ») :

- Un prestataire de services de confiance qualifié (TESSI DOCUMENTS SERVICES), en charge de la coordination des Intervenants, de l'homologation du Service d'Envoi Recommandé Électronique Qualifié et de la gestion des politiques et pratiques afférentes au dit Service et titulaire de la qualification du Service d'Envoi Recommandé Électronique Qualifié délivré par l'autorité de contrôle française (ci-après désigné le « **Prestataire du Service de Recommandé Électronique** » ou « **PSRE** ») ;
- Un éditeur et intégrateur de la Solution (LOGIDOC SOLUTIONS), sous-traitant du PSRE, opérant et exploitant le Service d'Envoi Recommandé Électronique et la Plateforme (ci-après dénommé « **l'Opérateur du Service de Recommandé Électronique** » ou « **OSRE** ») ;
- Un « **Prestataire de Services de Certification Électronique et d'Horodatage** », tiers de confiance qualifié (CERTIGNA, anciennement dénommée DHIMYOTIS), sous-traitant de l'OSRE, dont les produits et services permettant la collecte, la validation, la signature / le Scellement électronique et l'Horodatage des étapes du cycle de vie des LRE et des CSE-AR, et la constitution de preuves électroniques sont interfacés à la Plateforme et sont également reconnus comme produits qualifiés par une autorité de l'État français (ci-après désigné « le **PSCEH** »).
- Un « **Prestataire de Services d'Archivage Électronique** », tiers de confiance certifié NF 461 – Système d'archivage électronique pour compte tiers, et donc conforme aux normes NF Z42 et ISO 14641-1 (DOCAPOSTE ARKHINEO ou Tessi GED SAS via sa solution « Tessi Certified Suite »), sous-traitant de l'OSRE, dont les produits et services, interfacés avec la Plateforme, permettent l'archivage électronique à valeur probatoire dans un coffre-fort électronique des Contrats et documents signés ou cachetés électroniquement sur la Plateforme (ci-après dénommé « le **Fournisseur du Coffre-Fort Électronique** » ou « **Archiveur** »).

1 DEFINITIONS

Dans les présentes CGU, les mots ou expressions commençant avec une majuscule auront la signification qui suit :

Accusé de Réception Électronique : document électronique fourni aux Expéditeurs de manière standardisée, et automatique, et qui matérialise d'une manière lisible par l'homme, les métadonnées contenues dans l'Enveloppe de Preuves, notamment les informations relatives aux preuves de dépôt, d'envoi et de réception par le Destinataire concerné pour chaque LRE ou CSE-AR envoyé(e).

Application d'Authentification ou Tessi Authenticator : programme informatique téléchargeable dans le système d'exploitation d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur, appairé en tant que MIE avec un Espace Destinataire de la Plateforme et permettant par l'intermédiaire de la création d'un Code d'Authentification qui sera renseigné concomitamment avec le Mot de Passe, de participer à l'Authentification de la personne qui utilise la Plateforme (Destinataire). Ce téléchargement est, alternativement avec l'utilisation d'un autre MIE, l'un des canaux d'authentification de l'Utilisateur garantissant le maintien dans le service qualifié d'envoi de Lettre Recommandée Electronique. Ce canal d'authentification n'est pas disponible à la première connexion, il constitue un MIE alternatif possible pour un Utilisateur d'ores et déjà identifié via un premier MIE.

Authentification : procédé permettant à un Utilisateur de la Plateforme, à l'aide d'un MIE, de prouver de manière certaine son identité déclarée.

Avis de Mise à Disposition : courriel (e-mail) automatiquement envoyé au Destinataire par la Plateforme afin de lui notifier la réception d'une LRE ou d'un CSE (avec ou sans AR) dans son Espace Destinataire. La date d'envoi de ce courriel, enregistrée via horodatage qualifié dans l'Enveloppe de Preuves, est appelée « date de notification ».

Cachet Électronique ou Scellement Électronique : données sous forme électronique qui sont jointes ou associées logiquement à d'autres données sous forme électroniques (LRE, CSE, Bordereaux de

Preuve, etc.) par le PSCEH pour garantir l'origine et l'intégrité de ces dernières. Dans le cadre des présentes CGU, ce Cachet Électronique est au nom du PSRE et garantit l'identité de ce dernier.

Cachet Électronique Qualifié : Cachet Électronique créé à l'aide d'un dispositif de création de cachet électronique qualifié (répondant aux exigences de l'annexe II du Règlement eIDAS) qui repose sur un certificat qualifié de cachet électronique (délivré par un prestataire de services de confiance qualifié et qui satisfait aux exigences fixées à l'annexe III du Règlement eIDAS).

Au regard de la réglementation française et européenne, l'apposition d'un Cachet Électronique Qualifié confère valeur probatoire aux données sur lesquelles il est appliqué.

Certificat d'Authentification : Désigne le certificat électronique avec la fonction d'authentification, acquis par le Destinataire auprès d'une autorité de certification, constitué d'un fichier de données électroniques signé numériquement, contenant des informations sur le Destinataire et/ou le Porteur, lui permettant de s'authentifier, d'accepter ou de refuser des LRE et de déclencher le scellement des Accusés de Réception Electroniques de ces LRE.

Les Certificats d'Authentification, qui sont remis après vérification d'identité en face à face ou équivalent face à face par l'autorité de certification, constituent des Moyens d'Identification Electronique ou MIE au sens des présentes CGU s'ils sont a minima ** et/ou qualifiés eIDAS.

Code d'Enrôlement ou QR Code : Suite aléatoire et unique de caractères alphanumériques ou QR code attribué à un Utilisateur par le PSRE afin de lui permettre d'associer son Application d'Authentification à son adresse mail de connexion sur la Plateforme et donc à son Espace Destinataire. Le Code d'Enrôlement est généré de façon aléatoire, sécurisée et non-rejouable lors de l'étape d'appariement de l'Application d'Authentification avec la Solution et/ou la Plateforme (cf. article 5.4. « Enrôlement de l'Application d'Authentification » des présentes CGU). Il est propre à chaque Utilisateur de l'Application d'Authentification.

Code d'Authentification : Suite aléatoire et unique de caractères générée de façon aléatoire, sécurisée et non-rejouable par l'Application d'Authentification appairée à un Espace Utilisateur spécifique. Le Code d'Authentification est généré par l'Application d'Authentification aux fins d'être utilisé concomitamment à l'Identifiant et au Mot de Passe de l'Utilisateur concerné lors de l'étape de renforcement d'authentification de la Plateforme (cf. article 5.6 des présentes CGU) lorsque ce dernier souhaite récupérer une LRE.

Le Code d'Authentification a une durée de validité limitée à trente (30) secondes, et est propre à chaque Utilisateur de la Plateforme.

Le Code d'Authentification peut également être issu d'une grille de codes fournie préalablement à l'Utilisateur après vérification de son identité. La Plateforme demande à l'Utilisateur de manière aléatoire la saisie d'un des codes de la grille.

Le Code d'Authentification est l'un des éléments d'Authentification renforcée de l'Utilisateur dans le cadre du service qualifié d'envoi de LRE, sauf utilisation d'un autre MIE que l'Application d'Authentification.

Code OTP : Suite aléatoire et unique de caractères attribué au Destinataire d'un CSE-AR uniquement, par message SMS ou courriel, au choix du Destinataire. Le Code OTP est généré de façon aléatoire et sécurisée par la Plateforme dans un processus « temps-réel » lors de l'étape d'acceptation par le Destinataire de chaque CSE-AR qui lui est adressée par un Expéditeur. Il a une durée de validité limitée, et est propre à chaque signature.

Le Code OTP est l'un des éléments d'authentification du Destinataire d'un CSE-AR ; l'AR d'un CSE-AR ne peut pas être retourné à l'Expéditeur par voie électronique par la Plateforme sans que le Destinataire n'ait renseigné un Code de Signature concomitamment à son Mot de Passe.

Coffre-Fort Electronique : Désigne l'espace informatique de stockage et de conservation fourni par le Fournisseur de Coffre-Fort Electronique à l'OSRE où sont archivés sans altération, les Lettres Recommandées Electroniques et les CSE-AR envoyé(e)s et/ou reçu(e)s, les bordereaux et Enveloppes de preuves, les retours postaux et l'ensemble des documents et éléments probatoires pendant une période de 1 an à compter de leur dépôt par le Prestataire.

Convention de Preuve : accord des Parties sur les conditions dans lesquelles ces dernières reconnaissent aux documents signés électroniquement, conformément aux dispositions des présentes

CGU, la qualité de document original et les admettant en qualité de preuve au même titre qu'un écrit sur support papier, et figurant à l'article « Convention de preuve » des présentes CGU.

CSE ou Courrier Suivi (ou Sécurisé) Électronique : Désigne un courrier de type « lettre suivie » émis, transmis et reçu au format numérique de manière sécurisée (du fait de l'utilisation de la Plateforme), non-répudiable et dont l'origine est garantie.

CSE-AR ou Courrier Suivi (ou Sécurisé) Electronique avec Accusé de Réception : désigne un CSE assorti d'un Accusé de Réception et d'une Enveloppe de Preuve conforme à l'article 43.1 du Règlement eIDAS.

Destinataire : personne physique ou morale à laquelle un Expéditeur adresse un ou plusieurs CSE et/ou LRE, par l'intermédiaire de la Solution Tessi-POST LRE. Un Destinataire personne morale pourra être représenté, pour l'Utilisation de la Plateforme, par un ou plusieurs Utilisateurs.

Données à Caractère Personnel ou Données Personnelles : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, c'est-à-dire qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Enveloppe de Preuves : ensemble de documents électroniques récapitulant l'ensemble des étapes cycle de vie d'une LRE ou d'un CSE-AR. Elle contient, notamment, les preuves d'envoi et de réception de la LRE ainsi que les traces d'évènement, les jetons d'horodatage de ces événements, le hash de la LRE ou du CSE-AR concerné(e)... Cette Enveloppe de Preuve est scellée par Cachet Electronique du PSRE en fin de processus et archivée avec celle-ci dans les conditions indiquées aux présentes CGU.

Espace Destinataire ou Espace Utilisateur : partition informatique personnelle et confidentielle de la Solution dédiée à un Utilisateur spécifique et accessible uniquement à celui-ci par le biais de ses Identifiant et Mot de Passe confidentiels.

Expéditeur : désigne toute personne morale, cliente de TESSI DOCUMENTS SERVICES qui propose aux Destinataires de recevoir par le biais de la Plateforme les LRE et/ou CSE (avec ou sans AR) qu'il leur envoie. L'Expéditeur est toujours à l'origine des LRE et/ou CSE transitant par la Plateforme. Son identité est vérifiée par le PSRE avant l'envoi de toute LRE ou de tout CSE-AR.

Identifiant : suite de caractères permettant d'identifier le Destinataire et qui utilisé conjointement avec le Mot de Passe y afférent lui permet d'accéder à la Plateforme.

Identification : procédé visant à recueillir et à contrôler les informations et pièces justificatives afférentes à l'identité déclarée d'un Utilisateur.

Intégrateur d'Identification : prestataire de service de confiance qualifié désigné par un Etat européen afin de gérer les schémas d'identification électronique (au sens donné à cette expression dans le Règlement eIDAS) reconnus par ledit Etat en mettant en relation les **Fournisseurs d'Identité** électronique (« **FI** ») et les **Fournisseurs de Services** requérant une Identification en ligne (« **FS** »). Pour la France, il s'agit, à la date des présentes de la société FranceConnect et FranceConnect +

Fournisseur d'Affichage Adapté : prestataire de design UI et accessibilité web dit de « gestion des handicaps » dans le cadre du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité dont le service, interfacé avec la Plateforme, permet à l'Utilisateur de bénéficier d'un Affichage Adapté à son handicap (ci-après désigné « **FACIL'iti** »)

LRE ou Lettre Recommandée Électronique : Désigne un courrier émis et transmis par l'Expéditeur et reçu par le Destinataire au format numérique dans des conditions et sous une forme garantissant notamment l'identité du Destinataire et de l'Expéditeur. Il est présumé être équivalent au courrier recommandé papier avec ou sans accusé de réception, et est admissible comme preuve devant les tribunaux, dès lors qu'il respecte le cadre légal prévu par les articles L.100 et suivants du code des postes et des communications électroniques et par l'article 44 du Règlement eIDAS, ce qui est le cas du service proposé par TESSI DOCUMENTS SERVICES, suite à la qualification dudit service et de TESSI DOCUMENTS SERVICES par l'ANSSI.



Mot de Passe : suite de caractères attribuée par message électronique de façon aléatoire et sécurisée lors de la création du compte de l'Utilisateur sur la Plateforme, et qui doit être personnalisée à la première connexion. Le Mot de Passe ne peut être cédé ni prêté à aucun tiers quel qu'il soit et à quelque motif que ce soit. Le Mot de passe constitue une information confidentielle et strictement personnelle dont l'Utilisateur doit garder le secret, lui permettant, utilisé conjointement avec son Identifiant et son MIE (pour les LRE) ou son Code OTP (pour les CSE-AR), de prouver son identité.

Moyen d'Identification Electronique ou **MIE** : élément matériel ou immatériel contenant des données d'Identification personnelle et utilisé pour s'authentifier pour un service en ligne, permettant de compléter le Mot de Passe (facteur statique) des Utilisateurs avec un second facteur dynamique non-rejouable garantissant ainsi l'identité de son titulaire. Les MIE acceptés par Tessi Documents Services pour les besoins de fonctionnement de son Service d'Envoi Recommandé Electronique Qualifié sont listés dans la Politique de Service.

Portail Destinataires ou Plateforme : désigne l'ensemble cohérent et homogène de programmes informatiques non-personnalisés comprenant un portail web sécurisé accessible gratuitement (hors frais d'acquisition éventuels du MIE et frais de connexion internet) aux Destinataires par Internet à l'adresse URL www.mon-recommande-electronique.fr du fait de l'acceptation par ces derniers des présentes CGU et de leurs éventuelles révisions. La Plateforme permet aux Destinataires d'accéder, dans leur Espace Destinataire, aux LRE et CSE (avec ou sans AR) qui leur ont été envoyés par les Expéditeurs via le PSRE uniquement. La Plateforme, pour la partie LRE, telle que décrite dans la Politique de Service, est conforme à l'article 44 du Règlement eIDAS.

Porteur : Désigne une personne physique mandatée par le Destinataire auprès d'une autorité de certification pour être responsable du Certificat d'authentification qu'il a acquis, afin de réceptionner, notamment sur la Plateforme, les LRE au nom et pour le compte du Destinataire, en vertu d'un mandat écrit donné par le représentant légal du Destinataire.

Politique de Service : désigne le document reprenant les pratiques mises en place par le PSRE dans le cadre de son service qualifié d'envoi de LRE et disponible via la trusted list (liste de confiance) de l'ANSSI à l'adresse suivante : <https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

PVID : désigne un Prestataire de Vérification d'Identité à Distance certifié par l'ANSSI qui délivre un Service de Vérification d'Identité à Distance des Utilisateurs par parcours vidéo qui possède la même finalité qu'une vérification d'identité en face-à-face : vérifier que le titre d'identité présenté par l'Utilisateur est authentique et que l'Utilisateur en est le légitime détenteur.

Règlement eIDAS : Règlement (UE) no 910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieure et abrogeant la directive 1999/93/CE.

SaaS ou Software as a Service : Désigne le mode d'accès et d'utilisation de la Solution Tessi Post LRE, notamment au travers de la Plateforme accessible à distance, via le réseau internet, par tout Utilisateur autorisé et dans les conditions prévues aux présentes CGU.

Service d'Envoi Recommandé Électronique : Service qui permet de transmettre des données entre des tiers par voie électronique, qui fournit des preuves concernant le traitement des données transmises, y compris la preuve de leur envoi et de leur réception, et qui protège les données transmises contre les risques de perte, de vol, d'altération ou de toute modification non autorisée.

Service d'Envoi Recommandé Électronique Qualifié : Service d'Envoi Recommandé Électronique qui satisfait aux exigences fixées à l'article 44 du Règlement eIDAS, ce qui est le cas du service proposé par TESSI DOCUMENTS SERVICES (« le Service ») sous réserve que l'envoi de la LRE ne nécessite pas le recours à un opérateur tiers qui ne soit pas lui-même prestataire de service de confiance qualifié.

Service de Vérification d'Identité à Distance des Utilisateurs : service de vérification d'identité de personnes physiques en ligne, certifié conforme par l'ANSSI au niveau de garantie substantiel du Règlement « eIDAS » n°910/2014 du 23 juillet 2014, conformément au Référentiel PVID Version 1.1 du 1er mars 2021. Ce service est fourni par un Prestataire de Vérification d'Identité à Distance (PVID) certifié par l'ANSSI, et permet une vérification d'identité vidéo hautement sécurisée et totalement digitalisé.

Utilisateur : désigne la personne physique qui utilise la Plateforme en tant que Destinataire en nom propre ou en tant que représentant d'un Destinataire personne morale.

2 OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les conditions d'utilisation et les modalités de mise à disposition de la Plateforme aux Destinataires. Elles déterminent notamment les conditions d'accès et d'utilisation de la Plateforme par les Destinataires.

Elles sont rattachées pour la partie traitant des LRE uniquement, au document intitulé « Politique et Pratiques du Service de recommandé électronique Qualifié » identifiée par l'OID 1.3.6.1.4.1.51537.1.1.1.3 et accessible via l'URL suivante : <https://www.mon-recommande-electronique.fr/fr/politique-de-service>.

3 ACCES A LA PLATEFORME

Afin de pouvoir accéder à la Plateforme, le Destinataire doit disposer terminal fixe ou mobile lui permettant de se connecter à Internet, et ce à sa charge et sous sa responsabilité exclusive.

Par ailleurs, le format de téléchargement et consultation des CSE, LRE et éventuelles révisions de Conditions Générales d'Utilisation étant par défaut le format libre PDF « *Portable Document Format* », le Destinataire doit disposer d'un programme ou d'une application informatique lui permettant d'ouvrir ce type de fichiers.

Le Destinataire doit également disposer d'une adresse de courriel électronique, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fournisseur ou d'un prestataire de services ayant un accès à Internet.

Si le Destinataire souhaite bénéficier d'un affichage adapté à son handicap, il peut se créer ou utiliser un profil créé via la solution FACIL'iti appairée par webservices avec la Plateforme.

4 ENTREE EN VIGUEUR

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation entrent en vigueur à compter de l'authentification du Destinataire sur la Plateforme par l'indication concomitante de son Identifiant et de son Mot de Passe sur la page d'accueil de www.mon-recommande-electronique.fr.

L'authentification du Destinataire personne physique ou du représentant d'un Destinataire personne morale et donc tout accès et/ou utilisation de la Plateforme par celui-ci est conditionné à l'acceptation sans réserve des CGU, ceux-ci devenant par là-même des « Utilisateurs » tenus au respect de l'ensemble des dispositions visées aux présentes.

5 PROCEDURE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME

En préambule, il est ici précisé que le Destinataire trouvera à sa disposition sur la Plateforme, une fois les CGU acceptées, un Guide d'Utilisation (via un lien) lui indiquant où trouver les informations nécessaires à l'utilisation de la Plateforme.

Il est également rappelé que le consentement du Destinataire personne physique à recevoir des Lettres Recommandées Électroniques ou des CSE-AR doit avoir été recueilli préalablement par l'Expéditeur, conformément à l'article L. 100 du Code des Postes et des Communications Electroniques et/ou de l'article L.112-15 du Code des Relations entre le Public et les Administrations. Les Intervenants déclinent toute responsabilité en cas de non-respect par l'Expéditeur d'une éventuelle absence de consentement ayant entraîné la réception non consentie d'un(e) LRE/CSE-AR par l'intermédiaire de la Plateforme, ce que le Destinataire reconnaît et accepte.

5.1 Avis de Mise à Disposition

Lorsqu'un Expéditeur envoie une LRE ou un CSE pour la première fois à un Destinataire, celui-ci reçoit deux courriels à l'adresse courriel fournie par l'Expéditeur lui indiquant l'un son Identifiant (permanent) et l'autre son Mot de Passe (temporaire), précisant notamment que ces Identifiant et Mot de Passe lui sont envoyés car une LRE et/ou un CSE (avec ou sans AR) lui étant destiné(e) est en attente sur la Plateforme dont l'URL lui est communiquée.

Il reçoit par ailleurs, dans un autre courriel simultané, sur la même adresse courriel, l'Avis de Mise à Disposition lui indiquant la date d'échéance de la LRE et/ou du CSE en attente ainsi que des indications sur les conséquences d'un non-retrait dans ce délai, les contacts pour toute question, et les mentions légales relatives au Service.

Cet Avis de Mise à Disposition ne comporte pas l'identité de l'Expéditeur, conformément à l'article R.53-3 du Code des Postes et des Communications Electroniques.

5.2 Acceptation ou refus des CGU

Lors de sa première connexion à la Plateforme, l'Utilisateur a la possibilité d'accepter ou de refuser les présentes Conditions Générales d'Utilisation en cliquant sur l'un ou l'autre des boutons prévus à cet effet.

Un lien vers les Conditions Générales d'Utilisation permet aux Destinataires d'en prendre connaissance préalablement à leur acceptation ou à leur refus.

Il est ici rappelé que l'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur n'est possible qu'après son acceptation intégrale et sans réserve des présentes CGU.

TESSI DOCUMENTS SERVICES se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Une information sera alors faite au Destinataire lors de sa première connexion suivante qui sera invité à consulter la dernière version à jour.

Il appartient à l'Utilisateur qui ne souhaiterait pas être lié par les présentes de les refuser et/ou de les dénoncer, ce qui entraînerait alors de plein droit la résiliation de son droit d'accès à la Plateforme et l'impossibilité pour lui de réceptionner et/ou récupérer les LRE et/ou CSE (avec ou sans AR) qui s'y trouveraient.

5.3 Connexion de l'Utilisateur

Le Destinataire devient Utilisateur dès la saisie de son Identifiant et son Mot de Passe provisoire (envoyé par courriel conformément aux stipulations de l'article 5.1 des présentes CGU) pour la première connexion ou de son Mot de Passe personnel pour les connexions suivantes.

5.4 Recueil des données relatives au Destinataire et Identification du Destinataire

- Recueil des données du Destinataire :

Une fois connecté et les CGU acceptées, l'Utilisateur est invité à saisir / valider en ligne sur la Plateforme un certain nombre de données, dont notamment ses noms, prénom, et adresse email (formulaire de déclaration d'identité). En outre, à la première connexion, l'Utilisateur devra également obligatoirement personnaliser son Mot de Passe de connexion à la Plateforme.

Le Destinataire s'engage à mettre ces données à jour directement sur la Plateforme ou auprès du PSRE dont les coordonnées figurent en entête des présentes CGU, si celles-ci ont changé depuis son dernier accès à la Plateforme, ou ont atteint leur fin de validité.

- Vérification d'identité

Enfin, afin de pouvoir récupérer toute LRE ou CSE-AR sur la Plateforme, le Destinataire doit disposer :

- Pour les LRE uniquement,
 - o d'un MIE accepté par Tessi Documents Services conformément aux présentes CGU et à sa Politique de Service,
 - o ou d'un terminal fixe et mobile connecté à Internet, équipé d'une caméra avec une résolution suffisante, disposant d'une luminosité suffisante et d'un micro, et à même de garantir une utilisation satisfaisante d'un navigateur internet respectueux des standards techniques en vigueur.
- Pour les CSE-AR, d'un terminal GSM à usage exclusif et dont il peut fournir les justificatifs de jouissance exclusive pour recevoir les Codes OTP, et ce, à ses frais exclusifs.

Il est précisé qu'en dehors de l'acquisition des MIE et terminaux GSM susmentionnés, l'accès et l'utilisation de la Plateforme se font à titre gratuit pour les Utilisateurs.

La réception d'une LRE implique une identification du Destinataire à un degré de confiance substantiel au sens du règlement eIDAS. Le PSRE garantit l'authentification du Destinataire avant fourniture du contenu de la LRE ou du CSE, et/ou CSE-AR, selon les procédures décrites dans la Politique de Service.

Pour les LRE, l'authentification du Destinataire est réalisée par l'un des moyens suivants, permettant de répondre à ce niveau d'identification substantiel :

- Un certificat d'authentification dont la délivrance a nécessité un face à face physique avec une Autorité de Certification certifiée conforme au RGS ** ou ***, ou eIDAS ;
- Une identité électronique de niveau de garantie substantiel ou élevé au sens du règlement eIDAS, utilisée via un appel webservices au portail FranceConnect+ ;
- Un parcours effectué sur un Service de Vérification d'Identité à Distance d'un prestataire certifié PVID par l'ANSSI qui équivaut à un face-à-face physique ;
- Un MIE, décrit dans la Politique de Service, délivré par le PSRE et remis en face à face ou par courrier recommandé postal au Destinataire

Pour le Service de Vérification d'Identité à Distance, plusieurs étapes sont nécessaires :

- L'acceptation des présentes CGU (L'Utilisateur ne peut s'identifier uniquement qu'après l'acceptation des CGU.) ;
- La fourniture de sa date de naissance ;
- L'acceptation du traitement des données à des fins biométriques (Un consentement spécifique et éclairé est prévu.) ;
- L'acceptation des CGU du Prestataire de Vérification d'Identité à Distance certifié par l'ANSSI

Suite à cela, et pour la phase d'acquisition des données d'identification, l'Utilisateur devra autoriser l'accès à sa caméra et son micro.

La réception d'un CSE ou d'un CSE-AR n'implique pas d'identification d'un niveau de garantie minimum du Destinataire. Pour les CSE-AR, la vérification d'identité se fait par le couple Identifiant / Mot de Passe lors de la connexion à la Plateforme. L'Authentification se fait par l'entrée concomitante du Mot de Passe et d'un Code OTP par l'Utilisateur conformément aux stipulations de l'article « Acceptation ou refus de chaque CSE-AR » ci-dessous.

5.5 Cycles de vie des MIE délivrés par le PSRE

Pour la réception des LRE uniquement, le Destinataire devra s'authentifier de manière forte par l'utilisation de l'un des MIE prévus par la Politique du Service.

Les MIE délivrés par le PSRE sont, à date, l'Application d'Authentification ou la grille de codes.

- Application d'Authentification

Pour rappel, l'Application d'Authentification constitue un MIE disponible si et seulement si le Destinataire était préalablement authentifié sur la plateforme avec un MIE différent. La Plateforme ne proposera donc pas l'Application d'Authentification comme moyen de renforcer leur Authentification aux nouveaux Utilisateurs ou aux Utilisateurs ne s'étant pas préalablement authentifiés de manière renforcée avec un autre MIE.

Après vérification de son identité selon un des moyens prévus à la section précédente, le Destinataire reçoit :

- Par email, un lien lui permettant de télécharger l'Application d'Authentification sur son terminal mobile ou son ordinateur personnel.
- Par le biais d'un affichage dynamique temporaire sur son espace personnel, un code permettant l'enrôlement de ladite Application avec son Espace Destinataire sur la Plateforme.

Le Destinataire est informé que cette étape d'enrôlement nécessite le téléchargement de l'Application d'Authentification sur un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur, et que l'Application

d'Authentification installe un fichier crypté sur lesdits téléphone, tablette ou ordinateur utilisé par le Destinataire. Ce fichier permet à la Plateforme d'identifier l'Application d'Authentification et ce afin de ne pas avoir à répéter l'opération d'enrôlement à chaque connexion, ce que le Destinataire accepte expressément par le biais de l'acceptation des présentes CGU. Ce fichier crypté garantit en effet que les vérifications d'identité du Destinataire ont bien été effectuées. Le traitement des données personnelles nécessaires à cette étape est décrit dans la politique de gestion des Données Personnelles de l'Application d'Authentification accessible à l'adresse suivante : <https://www.mon-recommande-electronique.fr/fr/donneespersonnelles>.

Cette étape d'enrôlement n'est pas nécessaire si le Destinataire a déclaré, auprès de Tessi Documents Services, les données relatives à un autre MIE préalablement à toute utilisation de la Plateforme, ou si le Destinataire ne reçoit jamais de LRE (dans le cas d'une réception uniquement de CSE ou CSE-AR).

L'enrôlement de l'Application d'Authentification est valable un (1) an hors révocation.

- Grille de codes

Après vérification de son identité selon un des moyens prévus à la section précédente, le Destinataire reçoit par courrier postal une grille de code sous forme de tableau croisé dynamique (une lettre, un chiffre) contenant plusieurs codes sous forme de caractères numériques. Lors de l'étape d'acceptation ou de refus de chaque LRE, telle que décrite ci-dessous, la Plateforme lui demandera aléatoirement l'un des codes de cette grille en tant que MIE afin de renforcer son Authentification.

Cette grille de codes a une durée de vie d'un (1) an, hors révocation.

- Révocation d'un MIE

La demande de révocation d'un MIE peut être déposée par le Destinataire (identifié par le compte associé sur la Plateforme), ou par le Porteur, ou par le PSRE dans le cas de fraude avérée ou de non-respect des CGU.

Pour déposer la demande, le Destinataire ou le Porteur se connecte sur la Plateforme qui traite automatiquement la demande dans les secondes qui suivent sa validation.

La demande de révocation est implicite en cas de refus des CGU préalablement acceptées, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte.

Une demande de révocation est validée dès lors que l'Utilisateur est authentifié (connecté) si la demande provient du Porteur.

La révocation est validée automatiquement dans les autres cas visés ci-dessus.

En cas de révocation, quelle qu'en soit l'origine, il est de la pleine responsabilité de l'Utilisateur de supprimer l'Application d'Authentification ou son compte lié au service dans l'Application d'Authentification et détruire sa grille de codes.

5.6 Acceptation ou refus de chaque LRE

Le Destinataire ayant accepté les CGU conserve la possibilité d'accepter ou de refuser chaque LRE lui étant adressée : pour chaque LRE reçue, un Avis de Mise à Disposition lui est envoyé par courriel dans les conditions fixées à l'article 5.1 ci-dessus, l'invitant à se connecter à son Espace Destinataire sur la Plateforme.

En saisissant concomitamment son Identifiant et son Mot de Passe sur la page d'accueil de la Plateforme, l'Utilisateur peut accéder à son Espace Destinataire et prendre connaissance du nombre de LRE en attente de distribution, et de leurs dates de présentation et d'expiration.

Pour pouvoir accepter ou refuser une ou plusieurs LRE, il va lui être demandé de s'identifier et de renforcer son authentification conformément aux stipulations des articles 5.4, 5.6 et 5.7 des présentes.

Par cette utilisation concomitante d'un MIE et de son Mot de Passe, le Destinataire va permettre la validation de l'identité qu'il a déclarée (Authentification). Il va par ailleurs, donner mandat au PSRE pour :

- Consigner son choix (acceptation ou refus) dans ledit Accusé de Réception Électronique ;
- Notifier l'évènement à l'Expéditeur (envoi à l'Expéditeur de l'Accusé de Réception Électronique).

Les LRE acceptées par le Destinataire dans le délai légal de 15 (quinze) jours resteront consultables pendant 12 (douze) mois à partir de la date de l'Avis de Mise à Disposition dans son Espace Destinataire. Les LRE refusées ne seront pas consultables.

Le Destinataire reconnaît et accepte que les LRE restées au statut « Avisé » au terme du délai légal de 15 jours suivant l'Avis de Mise à Disposition seront considérées comme non-réclamées et ne seront plus consultables dans son Espace Destinataire.

5.7 Acceptation ou refus de chaque CSE-AR

Le Destinataire ayant accepté les CGU conserve la possibilité d'accepter ou de refuser chaque CSE-AR lui étant adressé : pour chaque CSE-AR reçu, un Avis de Mise à Disposition lui est envoyé par courriel dans les conditions fixées à l'article 5.1 ci-dessus, l'invitant à se connecter à son Espace Destinataire sur la Plateforme.

En saisissant concomitamment son Identifiant et son Mot de Passe sur la page d'accueil de la Plateforme, l'Utilisateur peut accéder à son Espace Destinataire et prendre connaissance du nombre de CSE en attente de distribution, et de leurs dates de présentation et d'expiration.

Pour pouvoir accepter ou refuser une ou plusieurs CSE-AR, il va lui être demandé de saisir le Code OTP spécifique qui lui est adressé par la Plateforme sur le numéro de téléphone qu'il a indiqué, concomitamment avec son Mot de Passe.

Par cette saisie du Code OTP et de son Mot de Passe, l'Utilisateur donne à l'OSRE, mandat pour :

- Signer électroniquement en son nom et pour son compte l'Accusé de Réception Electronique du CSE-AR ;
- consigner son choix (acceptation ou refus) dans l'Accusé de Réception Electronique ;
- notifier l'évènement à l'Expéditeur.

Les CSE-AR acceptés par l'Utilisateur dans un délai de 15 (quinze) jours resteront consultables pendant 12 (douze) mois à partir de la date de l'Avis de Mise à Disposition dans son Espace Destinataire.

L'Utilisateur reconnaît que les CSE-AR restés non-acceptés ou non-refusés au terme du délai de quinze (15) jours suivant l'Avis de Mise à Disposition seront considérées comme non-réclamés.

5.8 Consultation des CSE sans AR

Les CSE sans AR adressés au Destinataire ayant approuvé les CGU restent consultables pendant 3 mois (90 jours) à partir de la date de l'Avis de Mise à Disposition dans son Espace Destinataire, sans la procédure préalable d'utilisation d'un MIE ni du Code OTP pour acceptation ou refus, ces procédures étant respectivement réservées à la délivrance de LRE et de CSE-AR.

En téléchargeant les CSE sans AR en attente de consultation dans son Espace Destinataire (statut « Avisé »), l'Utilisateur connecté avec son Identifiant et son Mot de Passe personnels, donne au PSRE, mandat pour enregistrer l'évènement de consultation du CSE – statut « Téléchargé » – dans un journal de traces informatiques, et le droit de notifier l'évènement à l'Expéditeur.

5.9 Retrait du consentement

À tout moment, un Utilisateur peut retirer son accord à recevoir les LRE et/ou CSE-AR des Expéditeurs via la Plateforme en se rendant dans la rubrique « Mon compte » de son Espace Destinataire et en cliquant, dans la rubrique « CGU » sur le bouton « refuser ». L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance que s'il subsiste des LRE et/ou CSE-AR lui étant adressées et encore en instance d'acceptation ou de refus à la date de dénonciation des CGU préalablement approuvées, ceux-ci seront considérés comme non réclamés au terme du délai de mise à disposition de 15 jours.

Dans tous les cas, les CSE sans AR adressés à l'Utilisateur seront conservés jusqu'à la fin de la période de 3 mois (90 jours) à compter de la date de l'Avis de Mise à Disposition et consultables dans l'Espace

Destinataire sous réserve d'approuver à nouveau les CGU. Au-delà de ce délai, ils sont enregistrés dans le journal de traces informatiques sous leur dernier statut (« Avisé »).

La consultation sur la Plateforme de tout nouveau CSE, CSE-AR ou nouvelle LRE adressés à travers la Plateforme à un Destinataire ayant refusé ou dénoncé les présentes CGU sera à nouveau subordonnée à l'étape d'accord préalable de ces dernières par celui-ci.

Conformément aux dispositions légales, il est précisé qu'en aucun cas le refus ou la dénonciation des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme ne pourra être reproché à l'Utilisateur.

6 REGLES GENERALES EN MATIERE DE STOCKAGE ELECTRONIQUE

6.1 *Pour les LRE et CSE-AR*

L'Utilisateur reconnaît et accepte les caractéristiques et les limites fixées dans les présentes CGU quant à l'utilisation de la Plateforme, et notamment, il reconnaît avoir été informé que l'archivage à valeur probatoire des LRE, CSE-AR et Bordereaux de Preuves associés est assuré par le PSRE, dans tout coffre-fort électronique de son choix.

Les LRE, CSE-AR et les Bordereaux de Preuves associés seront conservés et archivés au nom et pour le compte de l'Expéditeur :

- Pour les LRE et leurs bordereaux de preuve : pendant une durée minimum de sept (7) ans et pendant dix (10) ans maximum à compter de l'Avis de Mise à Disposition dans ce coffre-fort électronique, sans accès pour le Destinataire.
- Pour les CSE-AR et leurs bordereaux de preuve : pour la durée demandée par l'Expéditeur et pendant dix (10) ans maximum à compter de l'Avis de Mise à Disposition dans ce coffre-fort électronique, sans accès pour le Destinataire.

L'Utilisateur dispose cependant d'un droit d'accès aux LRE et CSE-AR acceptés uniquement tant que ceux-ci sont conservés sur la Plateforme, sans frais pour le Destinataire, pendant une période d'un (1) an à compter de l'Avis de Mise à Disposition et tant qu'il a accepté les présentes CGU.

Par la suite, à tout moment pendant la période prévue au deuxième alinéa du présent article, l'Utilisateur pourra demander par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au PSRE (à l'adresse mentionnée en entête des présentes CGU), que lui soit communiqué un original ou une copie de tout ou partie des LRE et/ou CSE-AR accepté(s) uniquement et des Enveloppes de Preuve associées qui avaient transité à son attention à travers la Plateforme ou que lesdits originaux soient transférés au Prestataire de service d'envoi recommandé de son choix.

A l'issue de la période précitée, le PSRE sera libre d'arrêter la conservation sur le coffre-fort électronique des LRE, des CSE-AR et des Enveloppes de Preuves associées.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que les LRE et CSE-AR récupérés et conservés par lui hors de la Plateforme ne seront alors pas couverts par les présentes CGU ni par la Convention de preuve électronique définie aux présentes CGU et peuvent ainsi perdre, concernant les LRE, leur valeur d'envoi recommandé électronique qualifié sans que la responsabilité du PSRE ou de l'un des Intervenants puisse être recherchée à ce titre.

6.2 *Pour les CSE sans AR*

Les CSE sans AR adressés au Destinataire ayant approuvé les CGU restent consultables pendant 3 mois (90 jours) à partir de la date de l'Avis de Mise à Disposition dans son Espace Destinataire. A l'issue de cette période, les documents sont supprimés de la Plateforme. Il appartient donc au Destinataire qui souhaite en garder une trace, de télécharger le CSE concerné préalablement à la fin de cette période de 3 mois.

7 RESPONSABILITE

7.1 *Responsabilité de l'Utilisateur*

Par l'acceptation des présentes CGU, l'Utilisateur déclare être le Destinataire désigné dans l'Avis de Mise à Disposition qui lui est notifié, et reconnaît que toute usurpation d'identité est un délit passible de sanctions pénales.

L'Utilisateur s'engage à fournir des données exactes quant à son identité et celle de son mandant éventuel, et quant à l'adresse courriel servant à la réception des Avis de Mise à Disposition. Il devra les maintenir à jour en informant le PSRE aux coordonnées figurant en entête des présentes CGU dès que nécessaire, de toute modification, notamment pour les Utilisateurs personnes morales en ce qui concerne les éventuels changements qui interviendraient sur l'identité de leur représentant légal ou dans la chaîne de délégation de pouvoirs.

L'Utilisateur s'engage à prendre toute mesure utile pour assurer la parfaite confidentialité et le secret de ses Identifiants et Mot de Passe, Codes OTP, Codes d'Authentification ainsi que le contrôle du support de son MIE, notamment en veillant à se déconnecter explicitement à l'issue de chaque session.

En effet, l'Identifiant, le Mot de Passe, le Code OTP, les Codes d'Authentification et tout MIE sont strictement personnels et confidentiels, et l'Utilisateur ne doit jamais permettre leur utilisation par un tiers quel qu'il soit, l'Utilisateur étant seul responsable de leur conservation.

L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement TESSI DOCUMENTS SERVICES de toute perte, vol, ou de manière générale toute utilisation non autorisée de son Espace Destinataire et/ou de son Identifiant et de son Mot de Passe, et/ou de ses Codes OTP, Codes d'Authentification, et/ou de son MIE et, plus généralement, de toute atteinte à la sécurité dont il aurait eu connaissance à l'adresse de TESSI DOCUMENTS SERVICES mentionnée en entête des présentes CGU.

À défaut, toute utilisation de la Plateforme effectuée avec ses Identifiant et Mot de Passe, et Code OTP, Codes d'Authentification ou MIE qui lui ont été attribués ou lui sont rattachés sera présumée avoir été effectuée par l'Utilisateur concerné, sous sa seule responsabilité, ce que l'Utilisateur accepte expressément.

En conséquence, l'Utilisateur est réputé et demeure seul responsable de l'usage qui pourrait être fait de ses Identifiants, Mot de Passe, Codes OTP, Codes d'Authentification et/ou MIE par un tiers qui aurait accédé de son fait auxdits Identifiants, Mot de Passe, Codes OTP, Codes d'Authentification et/ou MIE et assume l'intégralité des risques liés à leur utilisation.

Par ailleurs, le Destinataire est seul responsable de la gestion du cycle de vie de ses MIE, conformément à l'article « *Cycles de vie des MIE délivrés par le PSRE* », aux conditions d'utilisation des Certificats d'Authentification émises par l'autorité de certification émettrice dudit Certificat d'Authentification, et à la Politique de Service. Il lui appartient d'être doté d'au moins un MIE en cours de validité et accepté par la Plateforme s'il souhaite continuer à pouvoir recevoir les LRE émises via le service qualifié du PSRE.

Enfin, l'Utilisateur s'engage à utiliser la Plateforme conformément à sa destination et dans le respect des présentes CGU et des dispositions légales et réglementaires applicables.

Il ne devra, à aucun titre que ce soit et pour quelque motif que ce soit utiliser la Plateforme et/ou les informations fournies par la Plateforme pour :

- usurper le nom, l'identité, le Mot de Passe et/ou l'identifiant, Codes OTP, Codes d'Authentification ou le MIE d'un ou plusieurs autres Utilisateurs ;
- manipuler de quelque manière que ce soit, les contenus et plus généralement les informations fournies sur la Plateforme de manière à dissimuler la source et l'origine des informations transmises via la Plateforme ;
- télécharger, afficher, transmettre par e-mail ou de quelque autre manière, tout contenu comportant des virus informatiques ou tout code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter les fonctionnalités de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunication sans que cette énumération ne soit limitative ;
- commettre toute action ayant un effet perturbateur et/ou entravant les capacités de communication en temps réel de la Plateforme ;

- entraver ou perturber la Plateforme, les serveurs, les réseaux connectés à la Plateforme, ou refuser de se conformer aux conditions requises, aux procédures, aux règles générales et/ou aux dispositions réglementaires applicables au réseau connecté à la Plateforme ;
- télécharger, collecter, stocker des données personnelles et/ou nominatives afférentes aux autres Utilisateurs inscrits à la Plateforme.

7.2 Responsabilité des Intervenants

Les Intervenants interviennent en tant que simples intermédiaires techniques pour l'envoi et la réception de courriers dématérialisés.

Compte tenu des contraintes techniques inhérentes aux sites web, au réseau Internet et aux réseaux de téléphonie, la responsabilité des Intervenants ne pourra être engagée notamment du fait d'actes de tiers et notamment d'utilisateurs du réseau Internet qui contreviendraient aux dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'OSRE achemine les courriers dématérialisés (LRE ou CSE) de l'Expéditeur au Destinataire dans l'état où ils se trouvent. En réponse aux exigences normatives de signalement des modifications de données, il est précisé qu'en aucun cas, les Intervenants n'apportent de modifications aux données (de contenu, de format...), à l'exception du numéro unique de traçabilité attribué au courrier électronique (LRE ou CSE) dans la base de données de la Plateforme et apposé sur le courrier concerné, de l'éventuel ajout du SIREN validé par l'Expéditeur dans le cadre des LRE, et de l'éventuelle mise en forme du pavé adresse pour le rendre conforme à la norme postale. En conséquence, l'Expéditeur est seul responsable de la qualité, de la fréquence, du volume et du contenu des documents reçus par les Destinataires par le biais de la Plateforme.

L'OSRE se réserve par ailleurs, la possibilité de mettre en place des hyperliens sur la Plateforme, donnant accès à des pages web et des sites web édités ou gérés par des tiers. Pour autant, l'OSRE et le PSRE déclinent toute responsabilité quant au contenu des informations fournies sur ces sites auxquels le Destinataire pourrait accéder au titre de l'activation de ces hyperliens.

En outre, les Intervenants ne sauraient être tenus responsables :

- des dommages qui pourraient éventuellement être subis à l'occasion d'une visite sur la Plateforme, par l'environnement technique de l'Utilisateur et notamment, ses ordinateurs, logiciels, équipements réseaux (modems, téléphones, etc. ...) et tout autre matériel utilisé pour accéder à ou utiliser le Service et/ou les informations.
- d'un quelconque préjudice causé par la mauvaise utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur.
- de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur le réseau Internet ou les réseaux qui lui sont connectés.
- en cas d'interruption des réseaux d'accès à la Plateforme, d'indisponibilité totale ou partielle de la Plateforme résultant notamment de l'opérateur de télécommunications, en cas d'erreur de transmission ou de problèmes liés à la sécurité des transmissions, en cas de défaillances du matériel de réception ou de la ligne téléphonique de l'Utilisateur.
- de la véracité, de la licéité du contenu ou de la validité et de l'opportunité de l'envoi d'un document.

8 FORCE MAJEURE

La responsabilité des Intervenants ne pourra être engagée en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ou de faits indépendants de leur volonté.

Nonobstant les cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et tribunaux français, de convention expresse entre les Parties, sont considérés comme cas de force majeurs :

- les actes de terrorisme ;
- les guerres ;
- les grèves totales ou partielles et lock-out d'entreprises tierces impactant la prestation, les intempéries, épidémies, blocage des voies de circulation, des moyens de transports ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégât des eaux ;
- les restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation ;

- le blocage des télécommunications (réseaux France Télécom ou centre technique).

9 CONVENTION DE PREUVE

Conformément à l'article 1368 du Code civil, les Parties entendent fixer ci-dessous les règles applicables entre elles en cas de survenance d'éventuels conflits de preuve entre elles relativement à l'exécution des droits et obligations fixés dans les présentes CGU, des services couverts par lesdites CGU ainsi que tout autre droit ou obligation pouvant exister entre les Parties (dénommée ici la « Convention de Preuve »).

Cette Convention de Preuve a ainsi notamment pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Parties reconnaissent aux documents signés électroniquement par le biais de la Plateforme, la qualité de document original et les admettent comme étant opposables entre elles au même titre qu'un écrit sur support papier. Elle fixe également les règles relatives aux preuves recevables entre les Parties en cas de litige et à leur valeur probatoire.

En effet, l'appréciation de l'authenticité du document et de sa force probante reposant sur la validité de la présente Convention de Preuve ou à défaut, sur la vérification par un juge ou toute autre autorité administrative des dits moyens, outils et procédures, le PSRE et l'Utilisateur acceptent, par le biais de l'acceptation des présentes CGU portant Convention de Preuve, qu'en cas de litige, les éléments et procédés mentionnés ci-après, soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'ils contiennent, ainsi que des signatures et procédés d'authentification qu'ils expriment :

Ainsi, en acceptant les présentes CGU et à travers la mise en œuvre des mécanismes de signature électronique de l'Accusé de Réception Électronique décrits dans les présentes CGU, l'Utilisateur :

1. accepte que les éléments utilisés dans le cadre du mécanisme mis en œuvre via la Plateforme, à savoir l'utilisation conjointe qu'il aura faite des deux facteurs d'identification (Mot de Passe et MIE pour les LRE ou Mot de Passe et Code OTP pour les CSE-AR) définis ci-dessus manifestent le consentement exprès de celui-ci au refus ou à l'acceptation respectives des LRE ou CSE-AR concernés.
2. et accepte expressément et sans réserve que chaque LRE / CSE-AR transmis(e) via la Plateforme :
 - (i) constitue l'original du document ;
 - (ii) est établi(e) et conservé(e) sur la Plateforme puis dans le coffre-fort électronique retenu par le PSRE dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ;
 - (iii) est parfaitement valable et opposable entre lui-même et l'Expéditeur ;
 - (iv) constitue une preuve littérale au sens de l'article 1365 du Code civil,
 - (v) et a la même valeur probatoire qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement lui être opposée.La conformité à l'article 1366 du Code Civil s'appuie, pour la LRE sur la présomption de conformité prévue à l'article 44 du Règlement eIDAS.

Les Utilisateurs dont le MIE ou le Code OTP a été utilisé conjointement avec leur Mot de Passe pour accepter ou refuser respectivement une LRE ou un CSE-AR sur la Plateforme sont réputés, le cas échéant, être dûment habilités à signer par le Destinataire qu'ils représentent (ex : Destinataire personnel morale, tuteur légal etc. ...) et à engager juridiquement ledit Destinataire. A ce titre, il appartient à chaque Destinataire de veiller à ce que l'Utilisateur qui le représente dispose des délégations de pouvoirs nécessaires le cas échéant.

Le défaut d'un Destinataire dans la gestion de ces délégations de pouvoirs ne pourra pas être opposé à l'Expéditeur pour faire échec à la valeur juridique du document signé électroniquement.

Outre les éléments mentionnés dans les précédents alinéas du présent article, les éléments et procédés suivants soient admissibles devant les tribunaux et feront preuve des données et des faits qu'ils contiennent, ainsi que des signatures et procédés d'authentification qu'ils expriment :

- les Identifiants et les Mots de Passe confidentiels utilisés pour la connexion à la Plateforme ;
- le MIE au nom de l'Utilisateur représentant ou non une personne morale ;
- les Codes OTP ;
- les Codes d'Authentification ;

- les données de connexion et les procédés d'horodatages relatifs à des actions effectuées à partir de leurs Espaces Destinataires ;
- les courriels (Avis de Mise à Disposition...) adressés par la Plateforme aux Destinataires et Expéditeurs utilisant ses services.
- Les Accusés de Réception Électroniques constitués et signés par le PSRE au nom et pour le compte des Destinataires et transmis aux Expéditeurs pour les LRE / CSE-AR accepté(e)s, refusé(e)s ou non-réclamé(e)s,
- Les journaux de traces informatiques pour les CSE sans AR téléchargés par l'Utilisateur.

10 REGLES D'USAGE DE L'INTERNET

L'Utilisateur ayant procédé à la procédure d'inscription à la Plateforme, déclare accepter les caractéristiques et les limites du réseau Internet et, en particulier, il reconnaît :

- avoir connaissance des limites et contraintes propres à la nature du réseau Internet et, en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données et informations ;
- que malgré tous les moyens de sécurisation conformes à l'état actualisé des techniques en la matière mis en œuvre par les Intervenants, il est impossible de garantir une sécurité sans faille des échanges de données sur Internet, et notamment contre les détournements éventuels ;
- que la communication par l'Utilisateur à des tiers de ses Identifiants, Mot de Passe, Codes OTP, Codes d'Authentification, et/ou MIE, et, d'une manière générale, de toute information jugée par l'Utilisateur comme confidentielle, se fait sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls
- qu'il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, Identifiants, Mot de Passe, Codes OTP, Codes d'Authentification, MIE, système informatique, matériels et/ou logiciels de la contamination par des virus, le cas échéant, sur le réseau Internet
- que les données et/ou informations circulant sur le réseau Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété ;
- que des informations circulant sur le réseau Internet sont susceptibles d'enfreindre les dispositions légales en vigueur.

11 INFORMATIQUE ET LIBERTES

Données Personnelles liées à l'utilisation du Portail Destinataire

Les traitements de Données Personnelles nécessaires lors de l'utilisation du Portail Destinataire sont décrits dans la politique de gestion des Données Personnelles accessibles sur : <https://www.mon-recommande-electronique.fr/fr/donneespersonnelles>.

Données Personnelles spécifiques à l'Application d'Authentification

Les traitements de Données Personnelles nécessaires à l'utilisation de l'Application d'Authentification sont décrits dans la politique de gestion des Données Personnelles de l'Application d'Authentification accessible à l'adresse suivante, en annexe : <https://www.mon-recommande-electronique.fr/fr/donneespersonnelles>.

12 PROPRIETE INTELLECTUELLE

LOGIDOC Solutions (OSRE) détient et conserve tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à la Solution TESSI POST LRE, à la Plateforme et aux services associés, tant dans leur structure, leur graphisme que dans leur contenu, en dehors du contenu des LRE et/ou CSE avec ou sans AR.

L'ensemble des données, textes, informations, images, photographies ou tout autre contenu diffusé sur le site Internet de LOGIDOC Solutions, la Solution et la Plateforme fait l'objet d'une protection au titre du droit de la propriété intellectuelle.

Par conséquent, sauf autorisation écrite et préalable de LOGIDOC Solutions, l'Utilisateur ne peut utiliser ces éléments qu'à des fins exclusivement privées, et toute reproduction, représentation, utilisation ou adaptation, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des éléments du site Internet de LOGIDOC Solutions, de la Solution et/ou de la Plateforme, quel que soit le procédé ou le support, sans l'accord



écrit et préalable de LOGIDOC Solutions est constitutive d'un acte de contrefaçon sanctionné par le Code de la Propriété Intellectuelle et passible de sanctions civiles et pénales.

Toutes marques, logos et autre signe distinctif apparaissant sur le site Internet de LOGIDOC Solutions, la Solution et/ou et la Plateforme sont la propriété exclusive de LOGIDOC Solutions.

Par conséquent, toute reproduction et/ou représentation, et tout usage de ces signes distinctifs sont prohibés sauf autorisation écrite et préalable de LOGIDOC Solutions.

Il est ici rappelé que l'utilisation de la Solution peut nécessiter, en l'absence d'un autre MIE, l'utilisation d'un logiciel téléchargeable (Application d'Authentification), les mises à jour de ce logiciel (nouvelles versions ou fonctionnalités) pouvant s'effectuer automatiquement sur le téléphone, la tablette ou l'ordinateur utilisé pour se connecter à la Plateforme.

Lorsque le MIE utilisé est l'Application d'Authentification, alors Tessi Documents Services concède, à titre gratuit à l'Utilisateur, des droits d'accès et d'utilisation sur l'Application d'Authentification fournie par ses soins dans le cadre de la Plateforme pour la durée d'acceptation des CGU par l'Utilisateur concerné. Cette licence est une licence personnelle, non-cessible, non-exclusive et pour le monde entier. Cette licence est exclusivement destinée à permettre à l'Utilisateur d'utiliser la Plateforme, dans le respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation et ce, uniquement tant que l'Utilisateur maintient son acceptation desdites CGU.

Sauf autorisation accordée par contrat séparé, l'Utilisateur n'est en aucun cas autorisé à copier, modifier, distribuer, vendre ou louer une partie ou la totalité de la Plateforme ou des logiciels ou applications qui en font partie, notamment l'Application d'Authentification. De même, il est strictement interdit à l'Utilisateur de décompiler ou tenter d'extraire le code source de ces logiciels / Applications, hormis dans les cas où le droit de décompilation est autorisé par la loi et dans les limites édictées par cette loi, ou après autorisation préalable écrite de Tessi Documents Services.

Certains des logiciels utilisés pour le bon fonctionnement de la Solution peuvent être proposés sous une licence Open Source mise à disposition des Utilisateurs par Tessi Documents Services. La licence Open Source peut contenir des dispositions qui ont expressément priorité sur certaines des dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation, ce que l'Utilisateur et/ou le Destinataire reconnaît et accepte.

13 RESILIATION / SUSPENSION

Le PSRE se réserve le droit de suspendre, à tout moment, l'accès et l'utilisation de la Plateforme pour une durée limitée pour des raisons internes et/ou techniques, notamment pour permettre la maintenance de ses matériels et serveurs et la maintenance opérée par ses soins sur la Plateforme.

En cas d'opération de maintenance de la Plateforme, ou en cas d'incident d'exploitation, un message avertit l'Utilisateur de la non-disponibilité des données sur la Plateforme. L'Utilisateur devra alors renouveler ultérieurement sa consultation.

Le PSRE peut résilier de plein droit, immédiatement, sans formalité, mise en demeure ni indemnité de quelque nature que ce soit, l'accès de l'Utilisateur à la Plateforme, en cas de violation des présentes Conditions Générales d'Utilisation ou de violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résiliation n'exclut pas les autres formes d'action – notamment judiciaires – que pourrait exercer le PSRE à l'encontre de l'Utilisateur contrevenant pour faire valoir ses droits et/ou réparer son préjudice.

Cette résiliation ne remet pas en cause le caractère opposable des documents électroniques signés par l'Utilisateur antérieurement à la résiliation pour quelque cause que ce soit.

14 DIVERS

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation constituent l'entier et unique accord des Parties sur les dispositions qui en sont l'objet.

Les Parties reconnaissent et acceptent que le fait pour l'une d'elle de tolérer une situation, n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis. Une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation pour faire valoir les droits en cause.



Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales d'utilisation sont tenues pour non-valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

15 LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le droit applicable aux relations entre les Parties est le droit français.

En cas de litige sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du contrat conclu avec TESSI Documents Services par le biais de l'acceptation des présentes CGU et après une tentative de recherche d'un accord amiable, les tribunaux du ressort de la cour d'appel de Paris sont seuls compétents, nonobstant appel en garantie ou pluralité des défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.